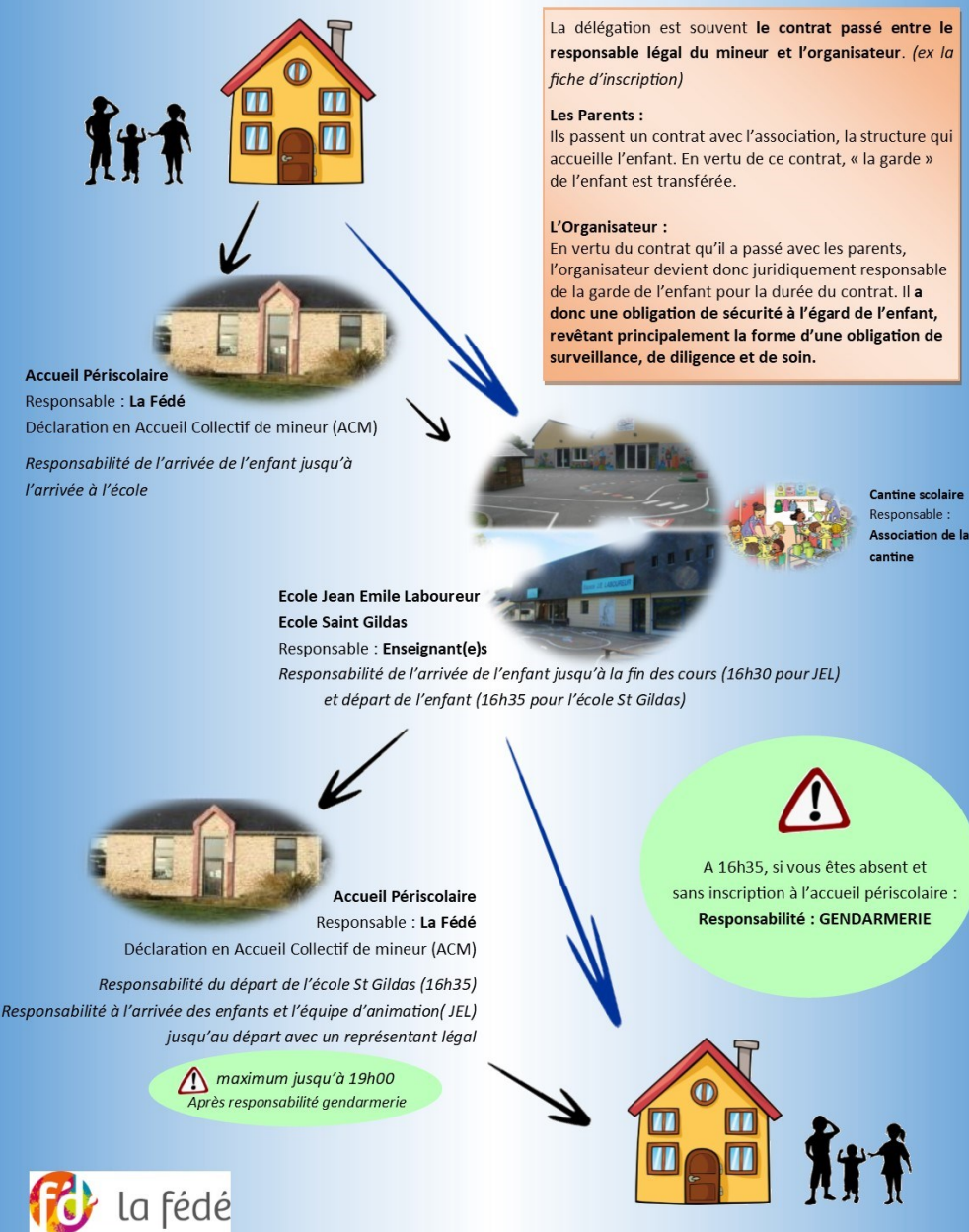


Délégation de pouvoir et transfert de garde : Le parcours de votre enfant



RESPONSABILITE LEGALE ET TRANSFERT DE GARDE

➤ J'autorise, La Fédé, dans le cadre de l'Accueil Pédagogique de Pénestin, à prendre *exceptionnellement** la responsabilité de mon enfant à 16h30, si aucun responsable légal ne s'est présenté à l'école

oui non

➤ Si oui merci d'adresser à La Fédé la fiche de liaison sanitaire de votre enfant dûment rempli

En collaboration avec l'école, nous mettons à votre disposition la possibilité, de prendre en charge *exceptionnellement* votre enfant si un représentant légal ne peut être présent à 16h30 (exemple : une roue crevée et pas de réseau téléphonique...)

Nous vous proposons ceci car la responsabilité de l'équipe enseignante se termine à 16h30, là où démarre celle de La Fédé, si une réservation préalable à l'Accueil Pédagogique a été effectuée. Dans le cas contraire la responsabilité incombe à la gendarmerie.

Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Responsable légal de l'enfant :

NOM : Prénom :

ENGAGEMENTS

- Je m'engage à avertir la Fédé de toute présence de mon enfant à l'Accueil Pédagogique (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas de désinscription (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas d'absence de mon enfant

Le

Lu et approuvé,
signature des parents :